

*Vérificateur général—Loi*

Depuis ce temps, entre 1980 et 1984, il ne s'est rien passé sous l'ancien gouvernement, léthargique, je répète bien.

Mais depuis ce temps, monsieur le Président, notre gouvernement a fait des recommandations en 1984, 1986, et même cette année en 1988, pour améliorer cette situation. Nous n'avons pas peur, nous, monsieur le Président, du Comité des comptes publics ou des rapports du vérificateur général, et même les favorisons. Cependant, le vérificateur général lui-même, M. Kenneth Dye, a recommandé à plusieurs reprises que la Loi sur le vérificateur général soit modifiée afin de lui permettre de faire rapport sur des vérifications particulières, dès leur achèvement, immédiatement. Il a fait valoir que cela accélérerait les travaux et l'efficacité de son bureau. A divers moments, tous les partis représentés dans cette Chambre ont accepté, du moins en principe, monsieur le Président, que des modifications soient apportées afin de permettre au vérificateur général de présenter ses rapports plus fréquemment, et d'une façon plus subite.

Les motifs de l'appui à un tel changement étaient que la présentation de rapports, immédiatement après les vérifications, donnerait davantage l'occasion à ce fameux comité des comptes publics et aux parlementaires de discuter des questions en cause alors qu'elles sont d'actualité très chaude et que, de ce fait, les correctifs pourraient être apportés beaucoup plus rapidement et de façon beaucoup plus efficace.

Je tiens à préciser que l'objet de ce présent projet de loi n'est pas la présentation de rapports sur des questions très urgentes. Le vérificateur général peut présenter, en tout temps, de tels rapports, monsieur le Président. Il n'y a aucune contrainte en ce qui a trait aux sujets qu'il peut choisir. Il s'agit plutôt maintenant de sujets qui ne sont pas jugés de grande importance ou de grande urgence par ce même Comité des comptes publics.

On prétend que ce changement, favorisé par cette Loi, aura pour avantage que les fonctionnaires appelés à témoigner devant le Comité des comptes publics seront plus probablement ceux qui étaient en cause au moment où le vérificateur général a fait ses observations. Ce qui est vrai, monsieur le Président. Cependant, sincèrement, je ne crois pas qu'il y ait un changement, ou ce qu'on appelle en anglais un *turnover*, assez important pour que le présent projet de loi soit appliqué. On croit que tous ces changements accroîtront la responsabilité du gouvernement envers le Parlement et, de ce fait, envers les contribuables, un objectif auquel nous souscrivons tous.

Toutefois, il est évident que malgré l'appui avoué à des changements qui semblent à prime abord simples et peu complexes, les changements proposés à la Loi sur le vérificateur général n'ont pas fait l'unanimité de cette Chambre. Comme c'est le cas pour de nombreuses questions présentées à cette Chambre, je crois que c'est la question qui est la plus complexe, et beaucoup plus compliquée qu'on semble le croire. Pour ma part, j'entrevois certains effets négatifs qui pourraient en découler, et qui excèdent largement les avantages décrits.

Quant à moi, voilà la question qu'il faut véritablement se poser: Quelle serait l'incidence de ces changements ainsi proposés sur l'efficacité du travail du vérificateur général? Je ne voudrais pas appuyer des changements qui compromettraient d'une façon ou d'une autre l'efficacité du Bureau du vérificateur général en lui imposant un paquet de complications qui viendraient encombrer ses démarches.

La question de l'efficacité du Bureau du vérificateur général dans la production de ses rapports est en réalité secondaire. Il s'agit là, sans doute, d'une dépense relativement peu importante lorsqu'on la compare aux économies fantastiques que peuvent générer des travaux du vérificateur général. Nous ne voudrions pas compromettre son efficacité pour faire des économies relativement peu importantes. Il est reconnu depuis longtemps que le vérificateur général devrait disposer des ressources nécessaires pour effectuer son travail efficacement et librement.

Monsieur le Président, je crois qu'il ne fait aucun doute que le vérificateur général et le Comité des comptes publics effectuent des travaux importants. En fait, lorsque cette question a été discutée à la Chambre en octobre dernier, l'honorable député de Selkirk-Interlake (M. Holtmann) a souligné, assez pertinemment, d'ailleurs, que les conclusions du vérificateur général sont devenues plus encourageantes et qu'il reconnaît que des progrès ont été réalisés dans la résolution des problèmes décrits dans les rapports précédents. Monsieur le Président, il ressort clairement que notre gouvernement répond bien aux recommandations du vérificateur général et du Comité des comptes publics. Et, avant que l'on ne m'accuse d'esprit partisan—ce que je ne suis pas du tout, j'espère que rien ne transpire de cela—je vous prie de croire que les députés n'ont qu'à comparer le ton actuel des rapports avec ceux du début des années 1980 avec celui des deux dernières années.

Monsieur le Président, le vérificateur général n'a jamais autant offert de félicitations à un gouvernement depuis que nous sommes entrés au pouvoir, en 1984. Anciennement, les rapports du vérificateur général étaient une calamité pour tous les Canadiens. C'est devenu maintenant une réorientation de nos politiques et, les rapports, nous leur souhaitons la bienvenue, au lieu de se cacher des journalistes lorsque les rapports sortaient, ce qui était le cas entre 1980 et 1984, monsieur le Président.

A mon avis, le système fonctionne très bien, il s'améliore même, et nous sommes là pour l'améliorer. Certes, la présentation des rapports sur les vérifications, dès leur réalisation, permettrait d'obtenir des conclusions quelques mois plus tôt. Mais cela seul ne résoudrait pas le problème de l'à-propos des rapports, si un tel problème existe. Dans de nombreux cas, il est admis que la réalisation d'un rapport de vérification intégrée au sein d'un ministère peut prendre maintenant jusqu'à deux ans.

Mais ce faisant, monsieur le Président, nous accueillons au Parlement ainsi que dans les ministères les remarques du vérificateur général qui nous permettent d'améliorer au fur et à mesure et non pas d'attendre un résultat final quelques années après. Monsieur le Président, cette nouvelle façon d'administrer est une façon d'hommes d'affaires qui ont fait de la politique et non pas des politiciens qui s'imaginaient de faire des affaires tel que cela l'était auparavant dans l'ancien gouvernement.

Il faut se rappeler que les conclusions des vérifications sont discutées avec les gestionnaires responsables au fur et à mesure qu'elles sont élaborées. Les gestionnaires de l'État doivent régler les problèmes en priorité dès qu'ils sont portés à leur attention, et non pas en dernier, totalement. Et l'on prend